



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20153108

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

16 DEC. 2020

Greffé
DIVISION MONE

N° d'entreprise : **0722 763 628**

Nom

(en entier) : **RCM Belgique**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de la Rivière 180 à 7330 Saint-Ghislain**

Objet de l'acte : Nomination de commissaire

L'an 2020, le 13 octobre, au siège social s'est réunie l'Assemblée Générale des actionnaires de la société.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur David Martineau, mandaté par Monsieur Chabot Ronan, Administrateur de la société RCM Belgique.

Le président constate que d'après la liste des présences, le capital présent ou représenté est suffisant et que dès lors, il est inutile de justifier le mode de convocation.

Il rappelle que la présente Assemblée a pour ordre du jour :

1. Nomination du commissaire.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'Assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour,

Après avoir entendu les explications du Président, l'Assemblée décide à l'unanimité de nommer la SRL REWISE (numéro d'agrément : B00010) comme commissaire de la société, pour une période de 3 ans. Il sera représenté par François CUITTE (numéro d'agrément : A02497). La rémunération annuelle du mandat sera de 3.900 EUR hors TVA, indexable annuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance après lecture et signature du présent procès-verbal.

Mr. D. Martineau

Mandaté par Mr. R. Chabot Adm-délégué

Président du Conseil d'Administration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/12/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).